

Compte rendu de séance

Séance du 09 Janvier 2023

L' an deux mil vingt-trois, le neuf Janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur BERNARD Patrice, Premier Adjoint-au-Maire, pour le Maire empêché.**

Présents : Monsieur BERNARD, Madame SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHARPENTIER, Monsieur VERHEULE, Mesdames DURAND, THOLLIER, BOISCOMMUN.

Absent excusé avec pouvoir :

Monsieur LEBRUN donne pouvoir à Monsieur VERHEULE.

Absents excusés :

Monsieur GODEY, Madame CHAGOURIN.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 08

Date de la convocation : 02 janvier 2023

Date d'affichage : 02 janvier 2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 10 janvier 2023

et publication ou notification du 10 janvier 2023

A été nommée secrétaire : Madame BOISCOMMUN.

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. Délibération : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 - Référence n°D2023-01.

Monsieur l'Adjoint-au-Maire expose à l'assemblée le projet suivant "changement des deux portes à la mairie".

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 12.890,66 euros HT, soit 15.468,79 euros TTC.

Monsieur l'Adjoint-au-Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR, catégorie 1 "Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conditions d'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - exercice 2023 conformément à la circulaire préfectorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le projet "changement des deux portes à la mairie", pour un montant de 12.890,66 euros HT, soit 15.468,79 euros TTC,

- s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux changement des portes	12.890,66 €	DETR	6.445,33 €
		Autofinancement	6.445,33 €
Total	12.890,66 €	Total	12.890,66 €

- sollicite une subvention d'un montant de 6.445,33 euros, auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet,

- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21311, section d'investissement,

- autorise l'Adjoint-au-Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

II. Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'Appel à projets d'intérêt communal 2023 au titre des volets 3 et 3 bis, travaux réfection route du Mordereau - Référence n°D2023-02.

Monsieur l'Adjoint-au-Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet des travaux de réfection de la route du Mordereau, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de l'Appel à projets d'intérêt communal pour l'année 2023, volets 3 et 3 bis, auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45.655,50 euros HT, soit 54.786,60 euros TTC.

Vu l'appel à projets d'intérêt communal voté par l'Assemblée Départementale en date du 20 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- permet à Monsieur l'Adjoint-au-Maire de déposer une demande de subvention au titre de l'Appel à projets d'intérêt communal pour l'année 2023, volets 3 et 3 bis, auprès du Conseil Départemental du Loiret, concernant les travaux de réfection de la route du Mordereau,

- adopte le projet,

- sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret :

* 25.000,00 euros pour le volet 3,

* 8.000,00 euros pour le volet 3 bis.

- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2151, section d'investissement,

- autorise Monsieur l'Adjoint-au-Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier.

Séance levée à 21 heures.